CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avis ou.

Acte de abonnement qui ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra mettre fin à son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A VENDRE.

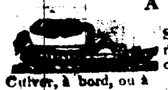

Le bateau à vapeur **WALTER SCOTT**, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Cutler, à bord, ou à

10 fév HARRISON, BROWN & CO.

POUR LA MOBILE.

La goëlette **FREDERICKSBURG**, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

HARRISON, BROWN & Co,
21 fév 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe, **CRESCENT**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. Hadley. Pour frêt de 3 à 400 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & CO,
21 fév rue du Canal, No. 72.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, **WILLIAMS**, capitaine Homer, partira sous peu pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
20 fév rue Royale, No. 117

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **BELLA-ANITA**, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter des passagers, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
18 fév rue Toulouse, No. 27.

POUR MARSEILLE.

Le navire DUBLIN PACKET, capitaine John R. Butler, ayant la principale partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton, ou passage (ayant de bons emménagements), s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN.
14 fév

POUR TAMPICO.

La goëlette **EXPRESS**, capitaine Delarue, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St-Louis, ou à

NARTIGUE & DEBOIS,
13 fév—3 rue de Chartres, No. 124.

POUR BELIZE (Honduras.)

La goëlette **GLEANER**, capitaine Jyrrel, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
12 fév rue Royale, No. 104.

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire **MARATON**, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge; Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à

J. OGDEN & Co.
11 fév Rue du Canal, No. 72.

POUR BORDEAUX.

Le navire français **L'EUCHARIS**, capitaine Maisan, partira pour le dit port, le 12 courant fixe. S'adresser pour les conditions du passage, au capitaine à bord, ou à

OSMIN BIGOURDAN,
6 fév rue Toulouse, No. 23j

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain **GENERAL SANTA-ANNA** ou **BELLO INDIO**, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour ce port. Les marchandises transportées par le dit brick pourront le privilège du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
5 fév rue Toulouse, No. 27

POUR TAMPICO.

La goëlette **TALBOT JONES**, (construction de Baltimore,) doublée et chevillée en cuivre, capitaine Berry, de 89 tonneaux, portant 500 barils, elle est excellente sous tous les rapports. Pour fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co.
31 jan

POUR LA HAVANE

Le brick espagnol **TRES-AMIGOS**, partira sous peu, ayant une grande partie de son chargement engagée. Pour le reste ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à

COURVAL, ACEBO & CO.
24 jan

POUR TAMPICO.

La goëlette **LEONARD**, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

TUYES & CO.
14 jan

A VENDRE OU A FRETER.

La barque **LOUISA**, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser

HARRISON, BROWN & Co,
13 jan 117, rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe **GROTON**, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,
11 nov rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.

Le navire américain **SENATOR**, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis le rotenu No. 63, ou à

TIERNAN, CUDDY & CO,
6 jan encoig. Gravier & Tchoupitoulas.

POUR LA MOBILE.

La goëlette **PROTECTION**, capitaine Long, maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

THOS. TOBY & CO.
2 déc—tf

A LOUER.

Pour le 1er. de Mars prochain.—Une jolie petite MAISON à étage, bâtie en briques, à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne, très convenable pour une petite famille. La dite maison est sise sur un beau terrain de 85 pieds de face sur l'Esplanade. S'adresser à

G. MONTAMAT,
19 fév—15,3ps sur le Rail-Road.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

T. NICOLET & Co.
10 fév

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepôt, de 80 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

B. DUPUY.
13 janv

PROCLAMATION

PAR A. B. ROMAN,

GOUVERNEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU qu'une vacance a eu lieu à la place de représentant au Congrès des Etats-Unis pour le troisième district congressionnel de l'Etat de l'Etat de Louisiane se composant des comtés d'Attakapas, Opélousas, Rapides, Natchitoches, Ouachita et Concordia; et attendu qu'il est du devoir du gouverneur d'ordonner qu'une élection ait lieu pour remplir la dite vacance.

Je, en conséquence, rends cette proclamation ordonnant qu'une élection aura lieu dans le dit district, lundi, 3 mars prochain et les deux jours suivants, donnant avis aux électeurs du district de la susdite élection, et ordonnant à tous les juges de Paroisse, shérifs et autres officiers à ce présidés, de présider la dite élection aux jours susdits et dans les lieux ordinaires d'élection dans leurs comtés, paroisses et ressorts respectifs, et de voir à ce que la dite élection soit conduite, et les retours officiels d'icelle faite de la manière et dans le temps prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1834, et la 58ème année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
27 jan—30 Geo. EUSTIS, sect. d'Etat.

CONSEIL DES MARGUILLIERS.

TOUTES les personnes ayant à vendre dans le voisinage de la ville, des terrains dont on pourrait faire un cimetière, sont invitées à faire par écrit leurs propositions à M. H. Pélocelaux, président du conseil des marguilliers de la fabrique St-Louis. On recevra les propositions jusqu'au 15 mars de cette année. 15 fév—25

TRAITES SUR LONDRES, à vendre par

I. OGDEN & Co.
11 fév Rue du Canal, No. 72.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 25 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Calixte Loiria, les esclaves suivans, savoir :

Helen, congo âgée d'environ 35 ans, d'un bon caractère et bonne cuisinière, pleincment garantie, un feu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et ses cinq enfans nommés Françoise, Caroline, Michel, José et Henry.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant B. W. Miller, not. public, aux frais des acquéreurs. 22 fév

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Lundi, 24 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Romain la propriété ci-après décrite, savoir:

UN Terrain, situé au faubourg Washington, à environ un mille au-dessous de la ville, formant l'encoignure des rues France et Moreau, désigné par le N°. 8 de l'Ilet N°. 1 sur le plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Charles Lafon, notaire, par acte du 5 mars 1832; le dit terrain ayant (mesure américaine) 65 pieds de face à la rue de France, sur 157 pieds, 11 pouces 4-8 de profondeur et de face à la rue Moreau, avec une maison basse, en bois, enduit endodans, couverte en bardeaux, une cuisine en bois &c.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypotheque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

22 fév W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 4 mars 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel Spotts, les actions ci-après décrites, savoir :

22 actions de la Banque du Commerce, sur lesquelles 810 ont été payées.

20 actions de la Banque des Artisans et Commerçans, sur lesquelles $500 ont été payées.

1 action de la compagnie de la Presse à Coton, payée en entier.

Aussi, 2 charrettes et un cheval.

Conditions de la vente : Soixante jours de crédit, pour les actions de Banque à 3 et 6 mois de crédit, pour l'action de la compagnie de la Presse à Coton, en billets endossés à satisfaction. Et les charrettes et le cheval, comptant.

Par ordre de la cour,

22 fév W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 1er. mars 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Elizabeth Mc Alpiner, décédée épouse de Joseph Lavenue, l'esclave suivant, savoir :

Jenny, négresse âgée d'environ 50 ans, bon sujet, cuisinière et blanchisseuse.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 1er. mars prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue du Camp, en face du Théâtre Américain, pour compte de la succession de feu Thomas Love, le fonds d'un café avec deux Billards, des lampes, billes, queues, &c., &c.

Aussi, le Bail du dit café, lequel Bail expire le 1er. novembre 1834. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la Cour,

15 fév W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 98 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue Royale, entre les rues de la Douane et du Canal, pour compte de la succession de feu Dr. John W. Hunt, les meubles meublans, instruments de chirurgie et autres effets mobiliers. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la Cour,

15 fév W. F. C. DUPLESSIS, régistré.

VENTE PAR LE SHERIFF & REGISTER DES TESTAMENS.—Joseph Cockayne & Luke J. Robbins *vs.* les héritiers de Edward Watts et Elizabeth Watts, enfant mineure du dit feu Edward Watts et autres.—Pour un partage de propriété.—En vertu d'un décrét rendu par la cour du premier District Judiciaire de cet état, dans l'affaire ci-dessus mentionnée et d'un ordre d'exécution ; aussi en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette paroisse, ordonnant la vente de la propriété y mentionnée, dont les parties sont propriétaires, à l'effet d'opérer un partage, il sera vendu Vendredi 7 mars prochain, à 1 heure P. M. à la Bourse, au coin des rues St. Louis et Chartres, en cette ville.

Les trois terrains attenant l'un à l'autre avec les bâtisses en briques y dépendant situés en cette ville, rue de la Nouvelle-Levée, faubourg Ste. Marie, entre les rues St. Joseph et Julie, le tout mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue de la Nouvelle-Levée, et s'étendant jusqu'à la rue Lafayette ou du Commerce, sur laquelle ils ont 64 pieds 2 pouces de face ; les dits terrains sont les mêmes achetés par Cockayne, Watts & Co. et Ezekiel Hays de John Rose par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 21 février 1832.

Conditions de la vente : L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets tirés par Ezékiel Hays à l'ordre de Cockayne Watts & Co. Newton Willey, dâtés le 21 février 1832, à 2, 3 et 4 ans de date, de la somme de quinze mille piastres chaque ; ou si aucun de dits billets était payé avant le jour de la vente, alors l'acquéreur se chargera de la balance des billets, tous portant hypothèque spéciale sur la dite propriété, et portant intérêt depuis leur date à raison de sept pour cent par an jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur ayant le privilége de payer les dits billets par anticipation avant le premier de juillet et le premier de novembre de chaque année, en donnant soixante jours d'avis au porteur, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

Et si quelques uns des dits billets ne sont pas payés à leur échéance, ils porteront intérêt à partir de la date de non paiement, à raison de dix pour cent par an.

Signé G. W. MORGAN, shériff.
Signé W. F. C. DUPLESSIS,
4 fév Régister des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister—Mercredi, 5 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Rouben Gaunt, le lot de terre ci-après décrit, savoir :

Un lot de terre situé dans le faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, mesurant 18 pieds face au chemin public, appelé rue de la Levée, continuation de la rue Tchoupitoulas, courant sur une ligne directe de —— pieds sur la rivière faisant partie du lot de terre désigné par la lettre B, sur un plan du dit faubourg, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, not. public.

Conditions : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés, à satisfaction, avec hypothèque.

Par ordre de la Cour.

4 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 3 mars 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James O'Brein, les esclaves ci-après décrits, savoir :

Willis, âgé de 32 ans, actif et intelligent, bon briquetier, propre à tout, et bon sujet, pleinement garantie.

Elyah, âgé de 21 ans, bon maçon, actif et intelligent, bon sujet et pleinement garanti.

Mooney, âgée d'environ 40 ans, cuisinière et blanchisseuse, domestique intelligente et fidèle, pleinement garantie et son enfant Ann, âgée d'environ 8 ou 9 ans, domestique de maison, pleinement garantie.

America, âgée de 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison, pleinement garantie et son enfant Robert, âgé d'environ 6 mois.

Tous les susdits nègres sont acclimatés, les plus âgés étant dans le pays depuis 7 ans.

Conditions de la vente—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par la Régister des Testamens.—Vendredi, 1er. mars 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourts, les esclaves suivans, savoir :

Lucy, négresse de 56 ans, blanchisseuse.

Abraham, nègre de 59 ans, mari de Lucy, savetier, estropié et maladif.

Tom ou Thomas, mulâtre de 24 ans, domestique de maison, buvant un peu, ayant une hernie.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

15 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que T. G. Morgan a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu T. G. Peters, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

25 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LETTRES DE CHANGE sur Charleston, à vendre par

31 jan MAGER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu mardi, 18 mars prochain, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les terrains ci-après décrits, savoir :

1°. 5 Terrains situés au faubourg Livaudais, au-dessus de cette ville et désignés par les lettres K. L. M. N. O. sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, arpenteur de G. R. Stringer. Les dits terrains attenant l'un à l'autre, et formant le bloc compris entre les rues Second, Third et Levée, et le fleuve Mississippi, le tout mesurant 199 pieds 10 pouces de face à la rue Second, 225 pieds de face à la rue Third, 225 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levée et 225 pieds de face au fleuve, ensemble les droits de batture.

Conditions : $2842, 68 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2°. Trois ILETS au faubourg Livaudais, désignés sur le plan ci-dessus mentionné, par les Nos. 117, 149 et 150. L'Ilet No. 117 est borné par les rues Seventh, Eighth, Apollo et Bacchus, et mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. L'Ilet No. 149 est borné par les rues St. David, Seventh, St. Patrick et la propriété de M. Lassise et mesure 185 pieds de face à la rue St. David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick. L'Ilet No. 150 est borné par les rues Sixth, Seventh, St. Patrick et St. David, et mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue Seventh, 250 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David.

Conditions ; Ces trois ilets seront vendus en bloc, payables $372 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3°. Trois Terrains situés au faubourg des Religieuses au-dessus de cette ville désignés par les Nos. 44, 45 et 46, dans l'Ilet No. 3. Les lots Nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin Ste. Marie, sur 90 pieds de profondeur, Le lot No. 46, a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew, sur 93 pieds, 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 43 et 92 pieds, 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le sépare des lots Nos. 47, 48 et 49 et 30 pieds dans la profondeur.

Conditions : Ces trois Terrains seront vendus en bloc, payables $275 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

4°. La moitié indivise d'un terrain situé au faubourg Annonciation et formant une des encoignures des rues des Magasins et Richard, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne inférieure, 110 pieds 11 pouces et une portion de face à la rue Richard et 20 pieds 3 pouces de face au chemin Félicité et 53 pieds 2 pouces de large dans la profondeur, qui est la plus courte profondeur, du chemin Félicité.

5°. La moitié indivise de cinq terrains situés au faubourg Annonciation au-dessus de cette ville, désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10, de l'Ilet No. 60, borné par les rues des Magasins; Oranger, Colisée, Félicité et Richard.

Les lots Nos. 2 et 3, attenant l'un à l'autre et ont chacun 25 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6, ayant 80 pieds de face à la rue Oranger, sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Colisée et Oranger et mesure 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière.

Le lot No. 10, mesure 23 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.

6° La moitié indivise de deux lots de terre au faubourg Lafayette, et désigné par les Nos 13 et 36.

Le lot No. 13, mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fond, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Joséphine.

Le lot No. 36 mesure 41 pieds 3 pieds de face à la rue Jersey, et 41 pieds dans le fond, sur 100 pieds de profondeur et de face au chemin St-Andrew.

7°. La moitié indivise d'un lot de terre désigné par le No. 6, au faubourg Lafayette. Le dit lot mesure 150 pieds de face à la rue Jackson, sur 300 pieds de profondeur, sur une ligne parallèle à la rue des Magasins, jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, ensuite 150 pieds de face à la rue Josephine, jusqu'à l'intersection de la rue des Peupliers, ensuite 300 pieds de face sur cette rue, à Pendotou il commence.

8°. Quatre terrains au faubourg Delo d, désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 321 sur le plan des terrains vendus par la compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, successeur de G. R. Stringer. Les lots Nos. 127 et 128 mesurant chacun 26 pieds de face à la rue Julie, le lot No 127 ayant une profondeur de 106 pieds du côté de la rue du Cirque, et 116 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 128, ayant 116 pieds de profondeur du côté de la rue du Cirque, et 125 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 328 ayant 50 pieds de face à *Livingston Landing*, sur une profondeur de 199 pieds du côté de la rue Hercule et de 196 pieds sur le côté opposé. Le lot No. 321 ayant 25 pieds de face à *Pensacola Landing*, sur une profondeur de 196 pieds du côté de la rue Hercule et de 181 pieds du côté opposé.

9°. Un morceau de terre ayant 5 acres situé à Spring Hill dans le comté de la Mobile, dans l'Etat de l'Alabama, désigné par le lot No. 82, en Township 4 Range 2 West Sect 13.

10°. Deux lots de terre au Brassoria Texas, désignés par les Nos. 7 et 8 dans le bloc No. 4, mesurant 4 20 varas sur 40.

11°. Deux terrains situés au faubourg des Religieuses au-dessus de cette ville désignés par les lots Nos. 38 et 39 de l'Ilet No. 3. Le lot No. 38 ayant 30 pieds 5 lignes de face au chemin St-Andrew sur 93 pieds 5 lignes de profondeur d'un côté et 97 pieds 9 pouces et 3 lignes du l'autre côté et 30 pieds dans la profondeur. Le lot No. 39 ayant 30 pieds 5 pouces de face au chemin St-Andrew sur 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur d'un côté et 96 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté et 30 pieds dans la profondeur.

12°. Deux terrains situés au faubourg Saulet, au-dessus de cette ville désignés par les Nos. 13 et 14 de l'Ilet No. 24, ayant chacun 29 pieds de face à la rue Clio, sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.

13°. Un morceau de terre situé sur la batture en face du faubourg Lafayette au-dessus de cette ville, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q sur le plan original du dit faubourg ; le dit morceau de terre ayant 20 pieds de face au chemin public ou rue de la Levée, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles, jusqu'au fleuve, borné au-dessus par l'autre partie du lot Q et au-dessous par le lot marqué P.

14°. Deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 78. Le lot No. 6, (mesure française) 60 pieds face à la rue Bugatelle sur 120 pieds de profondeur ; le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie et mesure 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds de face à la dernière.

15°. Un terrain situé au faubourg Lacourse ou Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné par le No. 12 de l'ilet No. 20, dit faubourg, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Orange, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions : A l'exception du terrain dernièrement décrit, situé au faubourg Lacourse ou Annonciation payable comme suit : $1675, avec intérêt et frais payables comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, régister

N B Les actes de vente seront passés pardevant Wm Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

13 fév

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 4 mars 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Laurel, h. c. l. la propriété foncière ci-après décrite, savoir :

Un terrain ayant mesure française, 30 pieds de face sur 180 pieds de profondeur, rue Julie, entre les rues Philippa et Baronne, sur lequel se trouve 4 bâtisses en bois, un puits, &c.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant Louis H. Péraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 4 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 14 mars prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Meunier, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé à l'encoignure des rues St-Claude et du Quartier, ayant environ 30 pieds de face à la rue St-Claude sur cent cinquante pieds de profondeur et s'élargissant de cinq pieds sur la ligne du fond, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente. Un tiers comptant et la balance à 6, et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 fév

DENTISTE.

L. HUBBARD, dentiste de New-York, a l'honneur d'informer le public, qu'il est préparé à faire toutes les opérations qui dépendent de sa profession, de la manière la plus scientifique et la plus satisfaisante. Il place parfaitement les dents, soit naturelles soit artificielles ; celles-ci sont incorruptibles et ne se ternissent, ni ne se gâtent pendant la vie, en ce qu'aucun acide ne peut les affecter. Dr. H. a mis des appartements à l'hôtel de l'Union, rue du Canal, No. 25. Il se transportera dans les maisons particulières, si on le désire, entre 10 heures et 2 heures, moments pendant lesquels il n'est pas occupé dans sa profession.

Il engage visiter cette ville annuellement.

☞ Il peut donner les meilleures recommandations.

26 février—3

500 SACS Sel passé au four, récemment reçus par le Général Williams, de Liverpool, et à vendre par

20 février BENJ. BOOTH & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu à encan, le jeudi, 20 mars 1834, au magasin du quartier maître des Etats-Unis, rue St. Louis, Numéro 53, une grande quantité de vêtements militaires, en très bon état et de bonne qualité. La vente aura lieu en conséquence du nouveau changement d'uniforme de l'armée. Les habitants peuvent acheter ces vêtements pour leurs esclaves, ils sont d'une qualité supérieure à ce qui leur est ordinairement offert dans ce genre : ces vêtements à vendre consistent en habits, gilets ronds, pantalons, bonnets, couvertures, souliers ecls, &c.

Conditions de la vente: Comptant. 14 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 1er. mars courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Françoise, négresse créole, âgée de 22 ans, bonne domestique de maison et de confiance, bonne blanchisseuse, repasseuse un peu cuisinière et marchande.

Eloise, négresse créole, âgée de 19 ans, domestique de maison, bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne cuisinière.

Les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant L. T. Caire, not. pub. 25 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

FAILLITE de J. Prendergast.—Par ordre du syndic, dans cette affaire—Il sera vendu le 28 février, à midi, à la Bourse, la négresse Sophia, âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, elle est affectée d'un catharre, et ne jouit pas d'une bonne santé.

Conditions : 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Boswell, not. public, aux frais de l'acquéreur. 27 jan

PAR J. LEVY & WHITING.

PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu le samedi, 1er. de mars prochain, au magasin, rue de la Nouvelle-Levée, No. 55, à 16 heures du matin, pour le compte de la succession de feu Andrew Baker, de la raison de Barnes & Baker. Cette propriété consiste en une quantité de liqueur, de vins, et de comestibles.

Aussi, une partie de marchandises sèches, cotonnade, &c. et un assortiment d'autres articles.

Conditions : Comptant. 20 fév

PAR TRICOU & CANONGE et J. L. MOYO.

IL sera vendu, samedi, 1er. mars, à midi, à la Bourse, vingts lots de terre, situés au faubourg Saulet, situés dans les rues St-Thomas, Edward et Annonciation ; ayant sept magasins en briques, à étages, avec cuisines, pipes et tous objets nécessaires dans une maison de résidence, et 7 des dits lots font face sur la rue St-Thomas, et ayant une cour derrière.

Conditions : 9, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 février

LOTERIE

DEVANT ETRE TIRÉE POSITIVEMENT

LE 1er. AVRIL.

D'UNE PENDULE EN BRONZE, représentant le magnifique portail de l'Eglise Cathédrale de Reims, en France, où tous les rois de France ont été couronnés.

Il y aura 75 billets à 10 piastres chacun. La souscription est ouverte chez M. Bishop, où ce chef-d'œuvre est exposé. Les personnes qui désirent souscrire y trouveront la description de cet ouvrage antique, connu déjà encore de nos jours, comme un ouvrage parfait d'architecture. L'église que représente cette pendule, existe en France, telle que nous la voyons dans ce chef-d'œuvre, qui est en parfaite opération.

La description est ouverte à l'hôtel de M. Bishop, et ne le sera nulle autre part.

11 fév—18

AVIS—Attendu que Balthazar Dupuy, ci-devant shériff de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuller les quatre cautionnements suivants, savoir :

Le premier, de deux mille piastres, souscrit par lui, le 18ème. jour de décembre 1819, conjointement avec Joseph Erwin et J. B. Rils ses sécurités.

Le second de six mille piastres souscrit par lui, le 25ème. jour de février 1823, conjointement avec M. A. Dupuy et J. B. Rils ses sécurités.

Le troisième de six mille piastres, souscrit par lui, le 31ème. jour de janvier 1829; conjointement avec MM. J. B. Rils et Aubry Dupuy ses sécurités.

Et le quatrième de six mille piastres souscrit par lui, le 22ème. jour de février 1831, conjointement avec Jean Louis Dordanne et Aubry Dupuy ses sécurités.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à réclamer par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date ci-publiée, les susdits cautionnements ne seraient pas annullés et révoqués.

Donné sous mon signature, et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23ème. jour de février 1834, et la cinquante-huitième année de l'indépendance américaine.

A. B. ROMAN,

[L. S.]

Par le gouverneur,

GEORGE EUSTIS,
25 déc—30 Secrétaire d'Etat.

LOUIS MOREAU, *Forgeron.*

L'HONNEUR de prévenir ses pratiques en particulier et le public en général, qu'il s'est associé le sieur J. BONNIN, et qu'ils se chargeront comme par le passé de toutes les ouvrages qui leur seront remis à leur état, en serrurerie et en forge. L'atelier est situé toujours au même endroit encoignure Royale et Quartier, Nos. 70 et 3:3. Ils espèrent par leur exactitude et la solidité de leurs ouvrages mériter la confiance dont le sieur Moreau a joui jusqu'à ce jour.

La société sera conduite sous la raison de

17 fév—6 MOREAU & BONNIN

FORGE ET SERRURERIE

EN TOUS GENRES, POSE LES SONNETTES.

Rue St Philippe, No. 112, entre les rues Bourbon & Dauphine.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient d'établir son atelier à la susdite adresse où il se propose d'exécuter tous les genres d'ouvrages, qu'il lui seront adressés dans sa partie Balcons de tous dessins; Grilles de porte et d'entourage, de place ou de tombeau; Rampe d'escalier, Paratonnère à girouette, orné et ordinaire; Mécanique et haute Serrurerie d'appartements, pose les sonnettes à l'instar de Paris et à garantie. MM. les entrepreneurs trouveront chez lui dextérité et perfection dans tous les ouvrages qu'ils voudront bien soumettre au soin de leur serviteur.

24 jan—15 L. LEROUX.

LES soussignés, syndics de la faillite de M. J. B. Ory, invitent les créanciers à présenter leurs comptes en due et bonne forme